

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ARSÈNE DUMONT

## **La dépopulation dans l'Orne (suite)**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 39 (1898), p. 347-352

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1898\\_\\_39\\_\\_347\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1898__39__347_0)

© Société de statistique de Paris, 1898, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### LA DÉPOPULATION DANS L'ORNE (*suite*) [1].

Cette immunité relative de ces 26 communes, qu'elles soient en contact immédiat ou qu'elles soient perdues au milieu de centaines d'autres plus ou moins grièvement atteintes, n'en est que plus frappante. Si l'on savait à quoi tient leur santé démographique plus ou moins réelle, on commencerait d'espérer de pouvoir réaliser artificiellement, par quelque mesure législative ou administrative, l'ensemble de circonstances dans lesquelles un heureux hasard les a placées naturellement.

*Communes où les décès dépassent considérablement les naissances.* — Dans les tableaux numériques figurent 22 communes dans lesquelles, pendant la décade 1883-1892, il est né moins de 50 individus dans le même temps qu'il en mourait 100.

5 sont situées dans l'arrondissement d'Alençon. L'une d'elles, Saint-Sauveur-de-Carrouges (48,2 naissances contre 100 décès), est isolée dans son canton et seule de cette catégorie ; mais 3 autres communes, semblant lui faire cortège à distance, présentent de 50 à 60 naissances pour 100 décès.

---

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro de septembre 1898, page 306.

Le canton du Mêle-sur-Sarthe offre 4 communes dans lesquelles les décès sont plus que doubles des naissances : ce sont Aunay-les-Bois (41 naissances pour 100 décès), Boitron (45,1), Hauterive (40,0) et Saint-Aubin-d'Appenay (49,1). Non loin de ces communes on en rencontre 10 autres qui ont eu de 50 à 60 naissances pour 100 décès : Essai et le Mêle-sur-Sarthe dans le canton de ce nom, Vingthanaps et Larré dans le canton est d'Alençon ; la Ferrière-Béchet et Sées dans le canton de Sées, enfin Montchevrel, le Plantis, Sainte-Scolasse et Ferrière-la-Verrerie dans le canton de Courtomer.

Dans l'arrondissement de Mortagne et sur la limite des cantons du Mêle-sur-Sarthe et de Courtomer, remarquables par le mauvais état de leur population, le canton de Bazoches-sur-Hoëne contient deux communes qui sont à signaler : Champeaux-sur-Sarthe avec 53 naissances pour 100 décès, et Soligny-la-Trappe, avec 50,4 naissances pour 100 décès. Le canton de Moulins-la-Marche renferme une commune, Saint-Martin-d'Aspres, qui n'a que 46 naissances pour 100 décès, et deux autres, Notre-Dame-d'Aspres et la Ferrière-au-Doyen, qui en ont respectivement 54,2 et 53,8. En somme, si l'on considère sur une carte l'espace compris dans la haute vallée de la Sarthe entre la frontière du département de ce nom et, d'autre part, la dépression allant du nord au sud de la Normandie et qui a été utilisée par le chemin de fer et la grande route de Caen au Mans, on voit qu'il contient disséminées un nombre relativement considérable de communes dans lesquelles la mortalité dépasse de beaucoup la natalité.

En dehors des deux cantons ci-dessus, l'arrondissement de Mortagne ne présente plus que 2 communes où les décès soient plus que doubles des naissances : Berd'huis ; dans le canton de Nocé, avec 43,0 naissances pour 100 décès, et Saint-Germain-des-Grois avec 47,6. 17 autres communes, éparses dans le reste de l'arrondissement, ont de 50 à 60 naissances pour 100 décès.

L'arrondissement d'Argentan compte jusqu'à 11 communes dans lesquelles les décès sont plus que doubles des naissances ; c'est-à-dire qu'il en a autant à lui seul que les 3 autres arrondissements ensemble. La commune d'Urou-et-Crennes, dans le canton d'Argentan, offre 48,8 naissances pour 100 décès.

Dans le canton de Briouze, 3 communes sont dans le même cas : Faverolles 45,7, Saint-Georges-d'Annebecq 48,9, Montreuil-au-Houlme 35,0 naissances pour 100 décès. Autour de ces 3 communes s'en groupent 45 autres chez lesquelles le rapport des naissances aux décès est encore extrêmement faible : Lignou 50, Le Grais 51,9, Pointel 52,8, Craménil 53,8, et Briouze même 56,9. Le canton de Briouze et celui du Mêle-sur-Sarthe sont, sous ce rapport, les deux plus mauvais du département.

Le canton limitrophe de Putanges présente une commune, celle du Mênil-Gondouin, qui n'a que 41,1 naissances pour 100 décès, et 2, Champcerie et Chêne-douit, qui en ont respectivement 53,5 et 57,8.

Un autre canton limitrophe de celui de Briouze, le canton d'Écouché, n'a point de commune où la natalité soit inférieure à la mortalité de plus de moitié ; mais il en offre 4 dans lesquelles il n'y a pour 100 décès que de 52,0 à 58,3 naissances.

Le canton de Mortrée, voisin du précédent, renferme une commune, Vrigny, qui n'a que 39,6 naissances, et une autre, Almenèches, qui n'en a que 58,6 pour 100 décès.

Le canton d'Exmes contient une commune, Fel, qui a pour 100 décès 42,4 naissances, et une autre, Bourg-Saint-Léonard, qui en a 53,1.

Les deux cantons de Vimoutiers et du Merlerault, qui occupent la partie centrale de l'arrondissement, sont un peu moins maltraités sous ce rapport particulier. Dans le premier, les deux communes de Bosc-Renoult et de Saint-Aubin-de-Bonneval ont respectivement 58,0 et 58,1 naissances pour 100 décès ; dans le second, la commune de Planches en a 59,4. Ce sont dans ces deux cantons les points les plus profonds de la dépression.

Dans le canton de Gacé, la commune de Chaumont a 44,5 naissances ; Ménil-Hubert 51,1, et Gacé 59,2 pour 100 décès. Le canton de Trun offre aussi une commune où la natalité est plus de deux fois moindre que la mortalité, Nécy, qui n'a que 47,8 naissances pour 100 décès, et deux autres, Chambois et Montabard, qui en ont, l'une 53,9, et l'autre 55,9.

A l'extrémité orientale de l'arrondissement et sur la frontière de l'Eure, le canton de la Ferté-Fresnel contient encore deux de ces communes à excès phénoménal des décès sur les naissances : Glos-la-Ferrière n'a que 41,2 naissances pour 100 décès, et Saint-Nicolas-de-Sommaire, 34,6. C'est la disproportion la plus forte qui existe dans le département de l'Orne et peut-être dans la France entière, puisqu'elle est tout près de 3 décès pour 1 naissance. Jusqu'à ce jour, il n'en a point été signalé de plus considérable. Dans le même canton, la commune d'Anceins a 54,9 naissances pour 100 décès.

L'arrondissement de Domfront est beaucoup moins malade que celui d'Argentan ou même d'Alençon. Il n'a que 3 communes présentant une natalité plus de deux fois moindre que la mortalité. Lonlay-le-Tesson, canton de la Ferté-Macé, a 46,4 naissances pour 100 décès ; 2 communes voisines, Saint-Maurice-du-Désert et Saint-Michel-des-Andaines, en ont 58,7 et 58,8. Dans le canton d'Athis, la commune de Ronfeugerai a 50,6 naissances pour 100 décès, le Ménil-Hubert-sur-Orne en a 59,0, et la Carneille 57,0. Dans le canton de Flers, la Chapelle-au-Moine en a 49,5, et Landigou 53,3. Dans le canton de Juvigny, la commune de Haleine en offre seulement 44,5, la Chapelle-Moche 53,7, et Tessé-la-Madeleine 55,9. Messei, dans le canton de ce nom, en a 57,9.

Il n'y a, en somme, dans l'arrondissement de Domfront, que 9 communes ayant moins de 60 naissances pour 100 décès, et il y a par contre plus de communes qu'ailleurs dans lesquelles la natalité reste au-dessus de la mortalité. C'est de cette situation, si mauvaise en elle-même, que l'on est réduit à se féliciter, tant est déplorable l'état démographique du département.

### III. — NATALITÉ.

*Communes à natalité infime.* — On rencontre dans l'ensemble du département de l'Orne 52 communes à natalité misérable ayant présenté moins de 14 naissances pour 1 000 habitants comme moyenne annuelle pendant la période décennale 1883-1892.

14 de ces communes sont situées dans l'arrondissement d'Alençon, 13 dans celui de Mortagne, 22 dans celui d'Argentan, et 3 seulement dans celui de Domfront. Au point de vue de la natalité, comme sous le rapport de l'excès des décès

sur les naissances, ce dernier est le moins malade du département. D'un autre côté, c'est celui qui a conservé le plus de communes à natalité passable ou même satisfaisante. Sur 87 communes que nous y étudions, 29, c'est-à-dire un tiers, ont une natalité supérieure à 20 naissances par an pour 1 000 habitants. Dans l'arrondissement de Mortagne, il y a 25 communes dans ce cas; il y en a 9 dans l'arrondissement d'Argentan, et 3 seulement dans celui d'Alençon.

Toutes les communes de cet arrondissement, sauf Alençon même et 2 communes du canton de Carrouges, ont une natalité inférieure à 20 naissances pour 1 000 habitants.

49 des 66 communes que nous y examinons ont une natalité variant entre 14 et 19,9; 7 ont une natalité variant de 12 à 13,9; 7 ont une natalité variant de 8,7 à 11,9. Ce chiffre si bas de 8,7 naissances pour 1 000 habitants se rencontre dans la petite commune agricole de Larré, canton est d'Alençon.

Le canton ouest d'Alençon renferme 2 communes à natalité très faible: la Roche-Mabile et Mieuxcé, qui ont respectivement 12,2 et 13,2 naissances pour 1 000 habitants. Le canton de Carrouges, qui forme le prolongement occidental de celui d'Alençon-Ouest, renferme, lui aussi, 2 communes, Ciral et Joué-du-Bois, qui ont seulement 13,8 et 13,9 naissances pour 1 000 habitants. Mais ni l'un ni l'autre ne contient une dépression de la natalité à beaucoup près aussi profonde que Larré.

Cette commune est fort petite: elle ne comptait, lors des deux recensements opérés pendant la période décennale 1883-1892, que 274 et 273 habitants. Elle n'a donc pas les 300 habitants qui sont habituellement nécessaires pour mettre la natalité à l'abri des perturbations résultant de l'intervention des causes accidentelles. Cette considération me l'avait d'abord fait négliger. Mais sa natalité extraordinaire n'est pas un simple produit du hasard. Il y a 75 ans déjà, la natalité de Larré était de 16,6 seulement (moyenne de la période décennale 1833-1842), et depuis lors, pendant aucune des quatre décades intermédiaires, elle n'a jamais pu atteindre de nouveau à ce chiffre si faible en lui-même. Pendant l'avant-dernière décade, elle était de 13,8 seulement. D'autre part, cette petite commune n'est pas isolée et seule de son genre; elle forme groupe avec plusieurs communes du canton du Mêle-sur-Sarthe dont elle est voisine, et qui n'ont, elles aussi, qu'une natalité infime. Ce sont: Aunay-les-Bois, natalité 9,2; Hauterive, 9,5; Ménil-Broult, 11,2; le Mêle-sur-Sarthe, 11,8; Neuilly-le-Bisson, 13,7; Boitron, 13,0; Saint-Aubin-d'Appenay, 13,9. A ce centre de dépression de la natalité, dont je me propose de publier une étude détaillée, se rattachent les communes de Belfonds, canton de Sées, natalité 13,4; de Montchevrel, 11,3; du Plantis, 11,3; de Sainte-Scolasse, 14,0; et enfin de Ferrière-la-Verrerie, 10,6, toutes situées dans le canton de Courtomer.

En dehors des limites de l'arrondissement d'Alençon, mais toujours dans la haute vallée de la Sarthe, le canton de Bazoches-sur-Hoëne, dans l'arrondissement de Mortagne, renferme 2 communes, Champeaux-sur-Sarthe et Saint-Aubin-de-Courteraie, qui ont 13,5 et 13,1 naissances pour 1 000 habitants.

Le canton de Moulins-la-Marche compte 5 communes à natalité misérable: Saint-Pierre-des-Loges et Notre-Dame-d'Aspres ont l'une et l'autre une moyenne de 13,6 naissances pour 1 000 habitants; la Ferrière-au-Doyen en a 12; Mahéru, 11,8; Saint-Martin-d'Aspres, 10,7. Dans un espace triangulaire de 5 à 6 lieues de

côté, se trouvent disséminées 20 communes dont la natalité est inférieure à 14 naissances pour 1 000 habitants.

Le canton de Laigle compte 3 communes ayant une natalité variable de 13,0 à 13,4. Les cantons de Longny et de Rémalard ont chacun une commune dont la natalité est de 13,6 et de 13,4. Les autres cantons de l'arrondissement de Mortagne, le Theil, Tourouvre, Nocé, Pervençhères, Bellême, ne présentent point d'exemple de natalités aussi faibles.

L'arrondissement d'Argentan est, comme on l'a dit plus haut, celui qui contient le plus grand nombre de communes à natalité infime.

Le canton d'Argentan lui-même en contient 2 : Urou-et-Crennes, natalité 13,5, et Moulins-sur-Orne, natalité 12,5.

Le canton de Briouze en contient 5, le canton d'Écouché 3, et celui de Putanges 2. Ces 3 cantons forment, dans la vallée de la Rouvre et de l'Orne, un centre de dépression qui est le pendant de celui qui s'observe dans la haute vallée de la Sarthe. Ici, les points où le mal est le plus profond sont la commune de Champcerie dans le canton de Putanges, qui présente seulement 9,4 naissances par an pour 1 000 habitants, celle du Ménil-Gondouin, même canton, qui en a 10,6, Saint-Georges-d'Annebecq, Lignou, Craménil, dans le canton de Briouze, qui ont respectivement 11,1, 11,0 et 11,9 naissances pour 1 000 habitants. Dans le voisinage de ces 5 communes, celles de Faverolles et de Pointel dans le canton de Briouze ont une natalité de 12,7 et de 13,3. Dans le canton d'Écouché, la commune de Batilly a 13,8 ; Bouré 13,6 et Goulet 13,7. Un peu au sud-est de ce groupe, dans le canton de Mortrée, la commune de Vrigny n'a que 9,4 naissances pour 1 000 habitants. A ce centre de dépression s'ajoutent les 3 seules communes de l'arrondissement de Domfront qui aient une natalité inférieure à 14. Toutes trois font partie du canton de Flers qui est limitrophe de celui de Briouze. Landigou, qui forme une enclave dans ce dernier canton, n'a que 11,7 naissances pour 1 000 habitants ; Aubusson et la Chapelle-au-Moine ont l'une et l'autre une natalité de 13,9.

En dehors du centre de dépression Briouze-Putanges, un certain nombre de communes à natalité infime sont disséminées dans la partie orientale de l'arrondissement d'Argentan. Bourg-Saint-Léonard, dans le canton d'Exmes ; Nécy, dans le canton de Trun ; Crouttes et Roiville, dans le canton de Vimoutiers, ont des natalités comprises entre 13,0 et 13,9. Dans le canton de Gacé, Chaumont n'a que 11,3 ; Ménil-Hubert a 13,2. Enfin, le canton de la Ferté-Fresnel, situé à l'extrémité orientale du département, présente 3 communes, Anceins, Glos-la-Ferrière et Saint-Nicolas-de-Sommaire, qui ont pour natalité, l'une 13,4, l'autre 11,4, et la dernière seulement 8,7. C'est précisément la même natalité que Larré. Ces deux communes présentent la plus basse natalité qui ait été jusqu'à ce jour signalée en France.

Le chiffre de la population de Saint-Nicolas-de-Sommaire n'étant que peu supérieur à 300 habitants, on pourrait soupçonner cette natalité phénoménale d'être un effet du hasard. Pour vérifier ce qu'il en est, on a calculé la natalité pour la décade antérieure 1873-1882 ; elle était alors de 12,5 seulement, c'est-à-dire extrêmement faible. La nuptialité était, pendant la même période, de 6,6, et la mortalité de 14,0.

Ces trois communes marquent, avec celles de Beaufai, Chandai et Crulai, si-

tuées dans le canton limitrophe de Laigle, une aire de dépression qui, par Saint-Martin-d'Aspres et Notre-Dame-d'Aspres, dans la haute vallée de l'Iton, tend à rejoindre l'aire existant dans la haute vallée de la Sarthe, et qui, d'autre part, se continue très probablement vers l'est dans le département de l'Eure.

*Communes à natalité normale.* — L'Orne, comme contraste avec ces natalités misérables, possède encore 66 communes à natalité normale. Sur ce nombre, 39 ont une natalité de 20 à 21,9, c'est-à-dire inférieure à la moyenne française; 21 communes ont de 22 à 23,9 naissances pour 1 000 habitants, et sont par conséquent voisines de cette moyenne; enfin, 6 ont de 24 à 27 naissances pour 1 000 habitants.

L'arrondissement d'Alençon n'en compte que 3, et leur natalité varie de 20,7 à 21,5.

L'arrondissement de Mortagne en compte 25 dont 14 ont une natalité variant de 20 à 21,9; 10 ont une natalité de 22 à 23,9, et une enfin, Condeau, dans le canton de Rémalard, a 25,3 naissances pour 1 000 habitants.

Ces communes se répartissent fort inégalement selon les cantons. Ceux de Bazoches-sur-Hoëne, de Moulins-la-Marche, de Longny n'en offrent point une seule; le canton de Mortagne et celui de Bellême en ont chacun deux; celui de Laigle n'en a qu'une seule, toutes d'ailleurs présentant une natalité de 20 à 21,9 seulement. Tourouvre n'en a encore qu'une seule, Lignerolles, qui présente 22,9 naissances pour 1 000 habitants. Mais les 4 cantons suivants, tous situés dans l'ancien Perche et non plus en Normandie, ont ensemble 19 communes à natalité normale.

Le canton de Nocé en compte 5, dont 2, Préaux et Saint-Jean-de-la-Forêt, ont une natalité de 22,7 et de 22,3. Le canton de Pervençères en compte 3, dont 1 présente une natalité de 22,2. Le canton de Rémalard en présente 4 dont les natalités varient de 21,3 à 25,3. Le canton du Theil en renferme 7 dont les natalités varient de 20,3 à 22,3. Les cantons de Nocé, de Rémalard et du Theil, situés sur la frontière du département d'Eure-et-Loir, ne comptent ensemble qu'une seule commune à natalité infime.

(A suivre.)

Arsène DUMONT.